

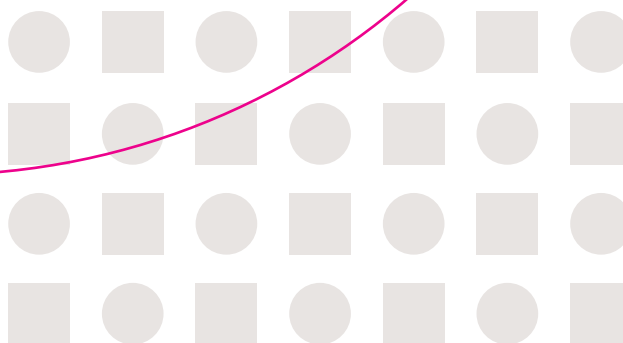


RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2014/2015



# PRIORITÉ À LA RÉUSSITE POUR TOUS

LA RENTRÉE  
D'UNE UNIVERSITÉ  
EN MOUVEMENT





4	Éditorial de <b>Najat Vallaud-Belkacem</b> , ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de <b>Geneviève Fioraso</b> , secrétaire d'État en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
6	Les chiffres clés de la rentrée 2014/2015
10	<b>1 Priorité à la démocratisation de l'accès aux études supérieures</b>
11	<b>Mesure 1</b> : Un investissement sans précédent pour les aides sociales étudiantes
13	<b>Mesure 2</b> : 42 916 logements étudiants livrés au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
14	<b>Mesure 3</b> : Généralisation de la caution locative étudiante
15	<b>Mesure 4</b> : Accélération des plans Campus, pour le volet de la vie étudiante
16	<b>2 Priorité à une orientation anticipée et choisie du lycée au supérieur</b>
17	<b>Mesure 5</b> : Généralisation des initiatives en faveur d'une meilleure orientation du lycée au supérieur
18	<b>Mesure 6</b> : Orientation prioritaire des bacheliers professionnels et technologiques respectivement en STS et en IUT
19	<b>Mesure 7</b> : Poursuite de la réforme du dispositif Admission Post-Bac
20	<b>Mesure 8</b> : Droit d'accès pour 10 % des meilleurs élèves de chaque lycée aux filières sélectives de l'enseignement supérieur
21	<b>3 Priorité à la réussite étudiante en premier cycle, aux innovations pédagogiques</b>
22	<b>Mesure 9</b> : Introduction de la spécialisation progressive
23	<b>Mesure 10</b> : Simplification des intitulés pour une meilleure lisibilité
24	<b>Mesure 11</b> : Soutien au numérique, comme levier de la réussite étudiante et de la formation continue tout au long de la vie
25	<b>Mesure 12</b> : Diversification de l'accès aux études de médecine et amélioration des réorientations
26	<b>4 Priorité à l'insertion professionnelle</b>
27	<b>Mesure 13</b> : Mise en œuvre de la loi du 10 juillet 2014 sur l'encadrement des stages
28	<b>Mesure 14</b> : Mise en place du statut d'étudiant entrepreneur et du diplôme d'établissement "étudiant entrepreneur" (D2E)
29	<b>Mesure 15</b> : Objectif 150 000 étudiants en apprentissage d'ici 5 ans
29	<b>Mesure 16</b> : Développement de la place des universités pour la formation tout au long de la vie
30	<b>Mesure 17</b> : Insertion renforcée des doctorants dans le privé et le public
	<b>5 Priorité à la mobilité internationale et à l'attractivité des formations françaises</b>
32	<b>Mesure 18</b> : Amélioration de l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers
33	<b>Mesure 19</b> : Développement de la mobilité étudiante
34	<b>Mesure 20</b> : Mise en place d'une action spécifique pour la francophonie avec le numérique
35	<b>Zooms</b> : Des universités pluralistes, au service de la formation et de la recherche L'enjeu décisif des ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation).



**Najat Vallaud-Belkacem,**  
ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche



**Geneviève Fioraso,**  
secrétaire d'État en charge  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche



Après deux années marquées par la préparation puis le vote de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, nous souhaitons que la rentrée universitaire 2014-2015 voie l'entrée en vigueur effective de ses principales dispositions, vers un double objectif de réussite du plus grand nombre et d'attractivité accrue de notre enseignement supérieur.

Pour le premier objectif, nous croyons nécessaire de réaffirmer l'ambition de 50 % d'une classe d'âge au niveau licence et de continuer à agir sur tous les déterminants de la réussite des étudiants pour y parvenir : celui de l'accessibilité de l'enseignement supérieur, d'où l'effort sans précédent en faveur des bourses étudiantes (458 M€ et 135 000 bourses supplémentaires, dont 77 500 à partir de cette rentrée) complété par le dispositif de "caution locative étudiante" pour résoudre une partie des difficultés d'accès au logement locatif privé. C'est aussi celui de la qualité de l'orientation : les dispositions pour orienter prioritairement les bacheliers professionnels et technologiques vers les STS et les IUT continuent à produire leurs effets et un décret propose depuis cette année un droit d'accès aux filières publiques sélectives du supérieur pour 10 % des meilleurs élèves de terminale. Nous souhaitons simultanément encourager une évolution de la pédagogie prenant en compte l'apport du numérique à travers les Moocs, comme l'incitation à l'innovation et à l'esprit d'entreprise, notamment grâce au nouveau statut d'étudiant entrepreneur qui concernera 20 000 étudiants d'ici 4 ans.

L'objectif de réussite du plus grand nombre va de pair avec celui tendant à améliorer l'attractivité de notre système d'enseignement supérieur. La constitution des regroupements universitaires poursuit ces deux objectifs en développant le lien université-recherche et la cohérence des formations, tout en inscrivant les établissements dans une vraie dynamique territoriale. Au nombre de 25, ils couvriront la totalité des pôles universitaires. Tous les efforts faits depuis deux ans en matière d'attractivité ont permis à la France de revenir cette année à la troisième place mondiale pour l'accueil des étudiants étrangers, avec 300 000 étudiants accueillis.

Des étudiants plus nombreux à réussir dans une France universitaire plus attractive et ouverte sur le monde, tels sont donc les vœux que nous formulons en cette nouvelle rentrée !

## Les chiffres clés de la rentrée 2014/2015

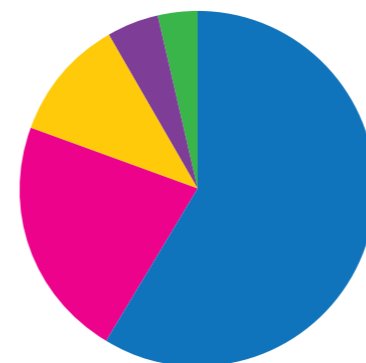
**2 466 500**  
étudiants à la rentrée 2014

**+1,5 %**

par rapport à la rentrée 2013

### 63 % des étudiants sont inscrits à l'université

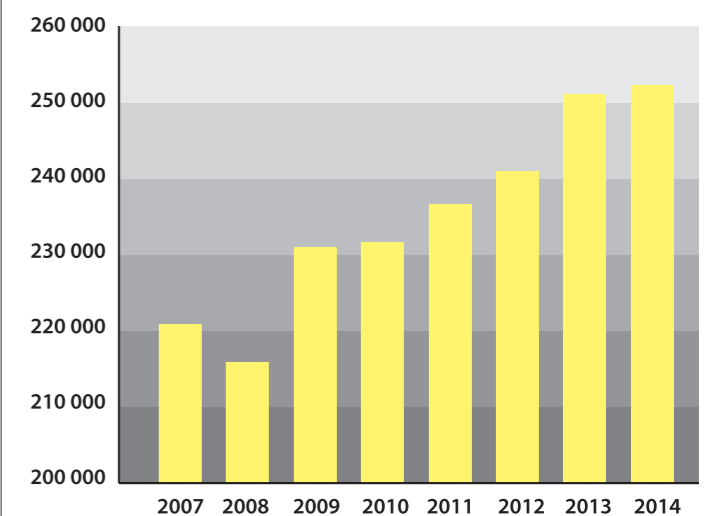
- **1 445 200** étudiants dans les universités (hors IUT) + 1,4 % par rapport à 2013 (+1,4 % en licence, + 1,5 % en master, +1,2 % en doctorat)
- **118 700** étudiants en IUT, + 1,7 % par rapport à 2013,
- **85 200** étudiants en classes préparatoires, + 2,3 % par rapport à 2013,
- **268 700** étudiants en sections de techniciens supérieurs (STS), +1,5 % par rapport à 2013,
- **548 700** étudiants dans les autres établissements publics ou privés.



**+2,2 %** d'augmentation du nombre d'inscrits en première année d'études supérieures (480 500 étudiants)

**Une hausse des inscrits en première année en IUT et STS** (une augmentation liée à la hausse des bacheliers des filières professionnelles et technologiques et à la mise en place de l'orientation prioritaire de ces bacheliers en IUT et STS)

- **+ 0,1 %** dans les universités (hors IUT) **252 700 étudiants**
- **+ 2 %** en IUT **52 000 étudiants**
- **+ 2,5 %** en classes préparatoires **41 900 étudiants**
- **+ 6,2 %** en sections de techniciens supérieurs (STS) **133 900 étudiants**



Évolution des inscriptions en première année à l'université (hors IUT)  
Source : MENESR - DGESIP - DGRI - SIES

## Progression de l'orientation des bacheliers professionnels et technologiques respectivement en STS et IUT

### Orientation des bacheliers professionnels en BTS et BTSA

Nombre de propositions faites en BTS et BTSA pour les bacheliers professionnels

**2013 : 37 957**  
**2014 : 42 718**

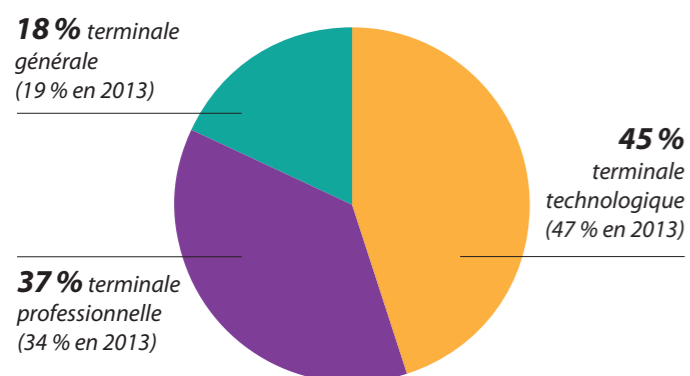
soit **+13 %**  
 (contre + 3% pour l'ensemble des bacheliers)

Nombre de propositions acceptées en BTS et BTSA par les bacheliers professionnels

**2013 : 31 220**  
**2014 : 34 205**

soit **+10 %**  
 (contre 2 % pour l'ensemble des bacheliers)

### Répartition par filières en BTS et BTSA



### Orientation des bacheliers technologiques en DUT

Nombre de propositions faites en DUT pour les bacheliers technologiques

**2013 : 14 715**  
**2014 : 15 593**

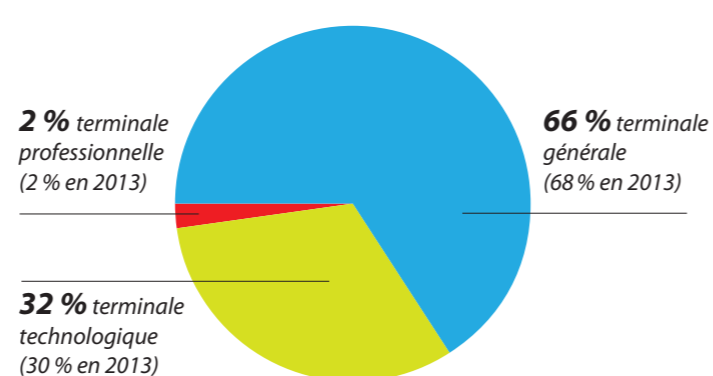
soit **+6 %**  
 (contre + 1% pour l'ensemble des bacheliers)

Nombre de propositions acceptées en DUT par les bacheliers technologiques

**2013 : 13 559**  
**2014 : 14 458**

soit **+7 %**  
 (contre 2 % pour l'ensemble des bacheliers)

### Répartition par filières en DUT



## Une hausse du nombre de boursiers et un investissement sans précédent pour les bourses sur critères sociaux

**458**

millions d'euros depuis 2013

**134 500**

étudiants supplémentaires bénéficiant d'une bourse en 2013 et 2014

dont

**100**

millions d'euros pour la rentrée 2014

**+ 0,7 %**

de revalorisation de l'ensemble des bourses à la rentrée 2014

**77 500**

nouveaux boursiers 0 bis (1 000€ sur 10 mois)

&

**1 000**

nouveaux boursiers bénéficiant d'allocations annuelles entre 4 000 et 5 500€ sur 10 mois

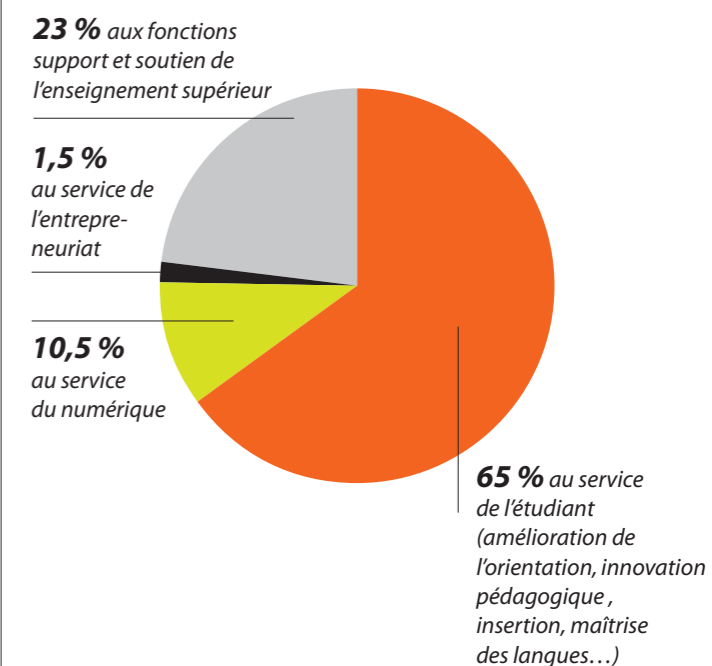
## 1 000 nouveaux postes dans l'enseignement supérieur en 2014

Pour 2013 et 2014, les 2 000 emplois créés dans l'enseignement supérieur représentent :

- 1 723** emplois pour les universités
- 77** emplois pour les écoles d'ingénieurs
- 25** emplois pour les IEP
- 175** emplois dans une dizaine d'établissements spécifiques (Écoles supérieures d'agriculture, CUFR Mayotte, Muséum national d'histoire naturelle, Bibliothèque de Strasbourg, Institut national des langues et civilisation orientales ...)

L'essentiel de ces emplois (**1 539**) a été affecté aux universités et établissements (écoles d'ingénieurs et IEP en région) au titre du rééquilibrage des dotations entre établissements.

### Au total, ces emplois ont été affectés pour



## 5 priorités, 20 mesures



**1** **Priorité à la démocratisation de l'accès aux études supérieures**

**2** **Priorité à une orientation anticipée et choisie du lycée au supérieur**

**3** **Priorité à la réussite étudiante en premier cycle, aux innovations pédagogiques**

**4** **Priorité à l'insertion professionnelle**

**5** **Priorité à la mobilité internationale et à l'attractivité des formations françaises**

# 1

## Priorité à la démocratisation de l'accès aux études supérieures

Investir dans la connaissance et pour la jeunesse, c'est faire le pari de l'avenir. C'est un enjeu de justice sociale au moment où le diplôme est plus que jamais la meilleure arme contre le chômage.

Notre pays dispose d'un enseignement supérieur de qualité, apprécié à 95 % par les étudiants étrangers qui viennent en France, en grande majorité à l'université (74,7 %). Par ailleurs, le taux de réussite est de 10 points supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE, mais ces résultats cachent des disparités, notamment sociales, dans l'accès à l'enseignement et la réussite du parcours des étudiants et de leur insertion professionnelle.

Cette rentrée 2014 est placée sous le signe de la priorité, voulue par le Gouvernement, à la réussite étudiante et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Cela se traduit par la poursuite de la réforme des bourses et du plan de construction de logements étudiants, la généralisation de la caution locative étudiante. Cette politique sociale ambitieuse en direction des étudiants poursuit un objectif de démocratisation de l'accès aux études supérieures, dans une volonté de relancer l'ascenseur social. Elle concourt à l'ambition d'atteindre 50 % de diplômés du supérieur dans chaque classe d'âge.

## MESURE 1 *Un investissement sans précédent pour les aides sociales étudiantes*

Toutes les études le montrent, les aides financières aux étudiants ont un impact direct sur leurs résultats.

Le Gouvernement a donc fait le choix, en concertation avec les organisations étudiantes, d'investir massivement dans les bourses et aides sociales étudiantes, afin d'aider un maximum d'étudiants et d'agir pour la réussite du plus grand nombre.

**Sur 3 ans, ce sont 458 millions d'euros** qui ont été investis pour les bourses étudiantes, dont 100 millions d'euros pour cette rentrée 2014/2015. De plus, pour cette rentrée, malgré un contexte de gel des prestations sociales et familiales, le Gouvernement a fait le choix de revaloriser l'ensemble des bourses sociales de 0,7 % (+ 0,2 % au-dessus de l'inflation). Cette revalorisation représente à elle seule un investissement de 15 millions d'euros.

Au total, en deux ans, ce sont **134 500 nouveaux boursiers** qui bénéficieront de cette réforme ambitieuse des bourses sur critères sociaux avec une volonté d'aider prioritairement :

- **les étudiants des classes moyennes** aux revenus modestes, avec la création de l'échelon 0 bis pour les étudiants qui, jusqu'à présent, ne bénéficiaient que de l'exonération des droits d'inscription : cela représente 132 500 nouvelles bourses annuelles de 1 000 euros, dont 77 500 en 2014,
- **les étudiants les plus précaires**, avec la revalorisation de 15 % (+ 800 €) en 2013 de l'échelon 7,
- **les jeunes en situation d'autonomie avérée**, avec désormais 8 000 allocations annuelles comprises entre 4 000 et 5 500 euros versées indépendamment des revenus des parents : 2 000 jeunes de plus en ont bénéficié en 2013 et 2014.

1

Priorité à la démocratisation de l'accès aux études supérieures

L'Observatoire de la vie étudiante constate que 13% d'étudiants travaillent à mi-temps et au-delà, durant plus de 6 mois, mettant ainsi en péril la réussite de leurs études. La réforme des bourses vise donc à aider en priorité ces d'étudiants. En parallèle, le ministère encourage également les universités à proposer des emplois étudiants, sur les campus, plus compatibles avec le suivi d'études, par exemple dans les bibliothèques qui ont élargi leur amplitude horaire.

### Réforme des bourses RENTRÉE 2014

100 millions d'€



+0.7% de revalorisation pour l'ensemble des bourses

= sur 3 ans, 458 millions d'euros pour les bourses sur critères sociaux et 134 500 nouveaux boursiers



1

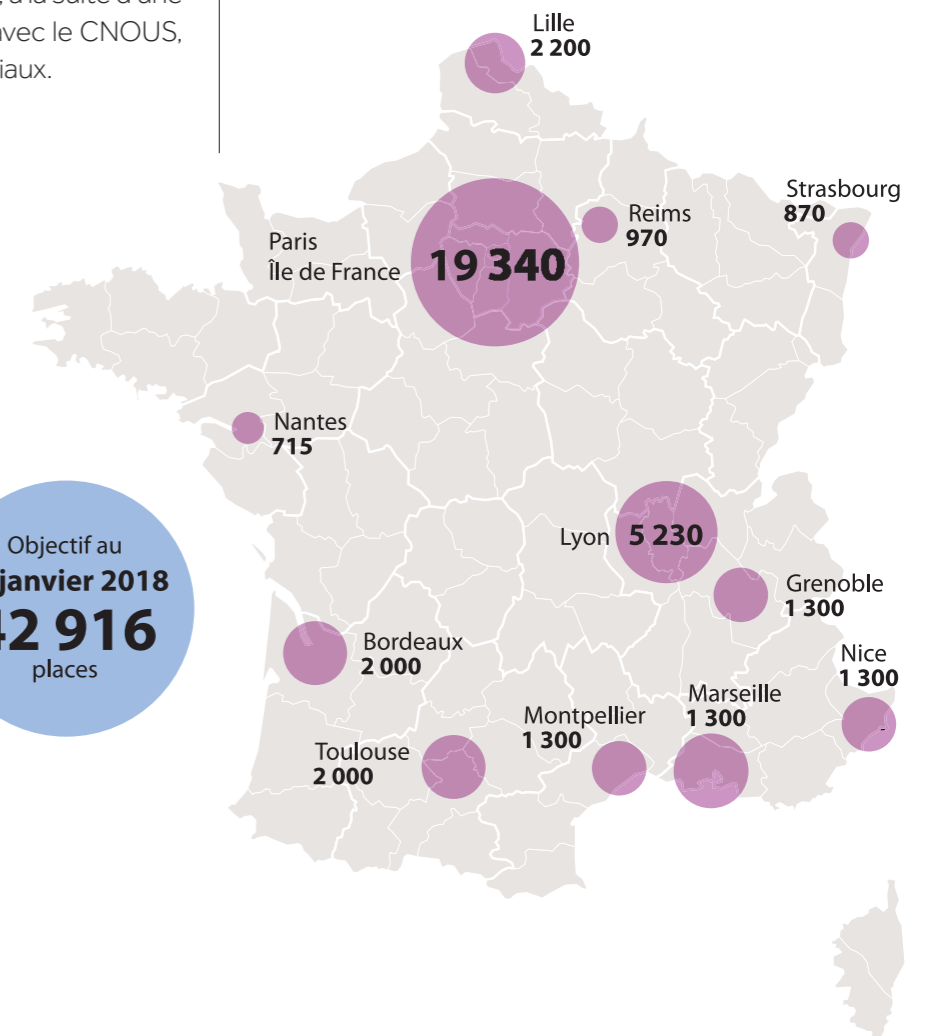
Priorité à la démocratisation de l'accès aux études supérieures

## MESURE 2 42 916 logements étudiants livrés au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le logement est le premier poste dans le budget d'un étudiant. Il représente 47 % de son budget au niveau national et 55 % en Île-de-France, avant les aides. L'offre de logements CROUS ne répond qu'à 9 % de la demande, tandis que la plupart des étudiants doit se loger dans le parc locatif privé (46,9% des étudiants en moyenne vivent en location ou colocation).

Conformément à la feuille de route fixée par le Président de la République de construction de 40 000 logements étudiants pendant le quinquennat, un plan logement étudiant a été mis en place. La mission confiée au préfet Marc Prévost a permis d'identifier 42 916 places qui devraient être livrées d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à la suite d'une programmation établie par le MENESR avec le CNOUS, les villes universitaires et les bailleurs sociaux.

Objectif au  
1<sup>er</sup> janvier 2018  
42 916  
places



Sur ces 42 916 places, 30 000 sont des logements CROUS, ce qui représente une augmentation de 25 % du parc actuel. Plusieurs métropoles ont été ciblées, là où la tension du logement est la plus forte : Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nice, Toulouse, Paris et la région Île-de-France (19 342 places).

Pour s'assurer du suivi et de la mise en œuvre de cette programmation de logements, des mesures sont engagées : une nouvelle lettre de mission confiée au préfet Marc Prévost, la mise en place d'un tableau de bord national du recensement et du suivi des opérations et l'instauration d'une instance de concertation régionale entre les préfets de région, les CROUS, les universités, les collectivités territoriales et les acteurs concernés.

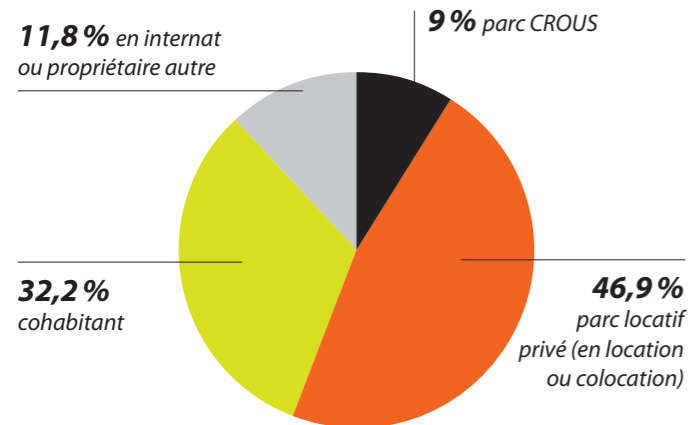
Ce plan, qui vise à rattraper le retard pris en matière de logement étudiant, s'appuie sur les mesures annoncées par le Gouvernement pour relancer la construction de logements.

1

Priorité à la démocratisation de l'accès aux études supérieures

## MESURE 3 Généralisation de la caution locative étudiante

### Où se logent les étudiants ?



Si nous voulons rétablir l'ascenseur social dans notre pays, permettre à tous les étudiants d'accéder à la réussite et accueillir davantage d'étudiants étrangers, nous devons leur faciliter concrètement l'accès au logement. La difficulté de l'accès au logement ne doit pas être un obstacle à la poursuite d'études et à la réussite des étudiants.

Najat Vallaud-Belkacem et Geneviève Fioraso, 8/09/2014, inauguration du forum logement étudiant du CROUS Paris.

Selon l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), 16% des étudiants logés dans le privé ont des difficultés à trouver un garant.

Après une période d'expérimentation en 2013 dans les régions les plus en tension, Nord-Pas de Calais, Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, la généralisation de la caution locative étudiante (CLé) permet de répondre aux besoins des étudiants. Elle complète l'engagement fixé par le Président de la République de construction de 40 000 logements étudiants durant le quinquennat. La CLé vient aussi compléter le nouveau dispositif pour les jeunes salariés et les personnes en situation précaire, qui a été annoncé par le Gouvernement et est en cours d'élaboration avec les partenaires sociaux.

Cette mesure nécessaire est financée par un fonds de l'Etat et de la Caisse des dépôts et consignations (600 000 €) suite à une convention signée en avril 2013. Il est abondé par les régions partenaires à hauteur de 100 000 € par région. Elle est mise en œuvre par les CROUS.

Inspirée d'une initiative qui a fait ses preuves depuis plusieurs années en région Aquitaine puis Midi-Pyrénées, la CLé permet de proposer rapidement une caution aux étudiants qui, en raison de leur situation familiale ou personnelle, ne peuvent en fournir, et ce pour une année universitaire complète (10 mois).

#### Les critères pour en bénéficier :

- être étudiant, âgé de moins de 28 ans, sans caution familiale, amicale ou bancaire ;
- être doctorant ou post-doctorant de nationalité étrangère ayant obtenu un doctorat depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire dans un laboratoire de recherche.

Le montant des loyers sera plafonné : 500 € pour une personne seule en région, 600 € en Île-de-France et 700 € à Paris. Pour les couples et les colocations ce plafond sera majoré de 60 %.

Pour bénéficier de la CLé, l'étudiant s'acquittera d'une cotisation équivalente à 1,5% du montant du loyer plafonné et sera ainsi responsabilisé.



1

Priorité à la démocratisation de l'accès aux études supérieures

## MESURE 4 Accélération des plans Campus, pour le volet de la vie étudiante

Pour 2014/2015, le MENESR poursuit l'accélération des plans Campus opérée depuis deux ans. Ces opérations comprennent la construction de 13 000 logements étudiants dont 8 000 en Île-de-France.

La construction de campus d'avenir, durables, lieux de vie, de créativité et d'innovation est un enjeu pour la qualité de la formation et de la recherche française, pour son attractivité mondiale et pour la réussite des étudiants.

La mise en place de procédures plus diversifiées que le seul PPP (partenariat public-privé) et adaptées aux projets et à la spécificité des territoires, a permis de débloquer de nombreux projets. C'est le cas de Bordeaux où une société de réalisation a pu être créée grâce à un décret pris à l'initiative du MENESR, regroupant l'Université de Bordeaux, la région Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Caisse des dépôts et consignations.

Par ailleurs, des mesures ont été prises pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur de bénéficier de financements à long terme, dans de bonnes conditions, auprès de la Banque européenne d'investissement et de la Caisse des dépôts et consignations. Ces prêts permettent à la fois d'opérer les transformations dans les modes de réalisation, ou de compléter un plan de financement. C'est déjà le cas à Lille, Aix-Marseille et en cours ailleurs. Enfin, à Paris, où le plan Campus initial multipliait les projets en partenariat public-privé de petite taille, il a été décidé de mutualiser la gestion de la dotation globale par la chancellerie des universités pour mieux tenir compte des priorités calendaires et de la nature très diversifiée des projets.

#### À la rentrée 2014

- Pour les opérations en contrat de partenariat ou assimilé, 12 procédures ont abouti à la signature d'un contrat,
- Pour les opérations en maîtrise d'ouvrage publique classique, 15 sont déjà entrées en phase opérationnelle après publication de l'avis d'appel public à la concurrence pour l'attribution de leur marché de maîtrise d'œuvre ou de leur marché de conception-réalisation.



5 priorités, 20 mesures

**1** Priorité à la démocratisation de l'accès aux études supérieures

**2** Priorité à une orientation anticipée et choisie du lycée au supérieur

**3** Priorité à la réussite étudiante en premier cycle, aux innovations pédagogiques

**4** Priorité à l'insertion professionnelle

**5** Priorité à la mobilité internationale et à l'attractivité des formations françaises

## 2

### Priorité à une orientation anticipée et choisie du lycée au supérieur

Cette rentrée 2014/2015 est celle de la concrétisation des mesures en faveur de l'orientation qui avaient été inscrites dans la loi du 22 juillet 2013.

Pour ce grand ministère de l'avenir, qui regroupe l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche, une priorité toute particulière est portée à l'orientation, au continuum lycée-enseignement supérieur, et à l'accompagnement des jeunes et de leur famille dans la construction d'un parcours d'orientation et de réussite.

## MESURE 5 Généralisation des initiatives en faveur d'une meilleure orientation du lycée au supérieur

Cette priorité a été inscrite au cœur de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Les actions pédagogiques se déclinent sur le terrain, dans les établissements scolaires et universitaires, avec une action sur toute la chaîne de l'orientation : dans les lycées pour améliorer le « premier choix » d'orientation, puis dans le continuum lycée-enseignement supérieur, à travers l'accompagnement des premiers pas dans l'enseignement supérieur.

C'est tout l'enjeu du **dispositif intitulé "bac-3, bac +3"** qui vise à accompagner les jeunes dès l'amont, dans la construction de leur parcours d'orientation, pour favoriser leur réussite en première année dans l'enseignement supérieur, et notamment à l'université.

#### Parmi les actions mises en place :

- l'installation d'une **commission académique des formations post-baccalauréat** (CAFPB) dans chaque académie. Cette commission, composée de représentants de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et des collectivités territoriales, propose une stratégie cohérente et partagée en matière d'orientation, renforce le continuum lycée-enseignement supérieur, met en œuvre l'orientation prioritaire des bacheliers professionnels et technologiques respectivement en STS et en IUT,
- **l'accueil de lycéens en périodes d'immersion** dans les établissements d'enseignement supérieur comme à l'Université de Saint-Etienne ou la mise en place par les universités, comme celles d'Avignon ou d'Angers, **d'ambassadeurs étudiants** intervenant dans les lycées pour informer les futurs étudiants,
- la mise en place de **paliers d'orientation** durant la première année de licence, comme dans les universités de la Rochelle ou de Lyon 3.

Les universités et établissements d'enseignement supérieur qui se sont engagés dans ce dialogue avec les lycées ont fait baisser la tension dans les filières saturées et fait augmenter de façon significative le nombre d'inscriptions dans les filières scientifiques et technologiques. C'est le cas, par exemple, à l'Université Joseph Fourier Grenoble 1 et à l'Université Paul Sabatier de Toulouse, qui, cette rentrée, accueillent plus d'inscrits en L1, en sciences, avec une présence améliorée des filles.

# 2

Priorité à une orientation anticipée et choisie du lycée au supérieur

## MESURE 6 Orientation prioritaire des bacheliers professionnels et technologiques respectivement en STS et en IUT

Depuis 2012, le ministère a fait une priorité de l'orientation des bacheliers professionnels et technologiques, trop souvent orientés par défaut à l'université.

L'orientation de ces jeunes, souvent issus de milieux modestes, est un enjeu de justice sociale. Le taux de réussite des bacheliers professionnels en STS est de 57,9%, contre 5,7% en licence, alors que le taux moyen de réussite en licence en 3 et 4 ans est de 39,7% (chiffres 2012). De même, le taux de réussite des bacheliers technologiques est de 64,9% en IUT contre 14,2% en licence. C'est aussi un enjeu pour le redressement économique de notre pays.

Les résultats d'APB 2014 montrent que les mesures mises en place par les recteurs, en dialogue avec les établissements sur les territoires, portent leurs fruits et confirment le mouvement engagé dès la rentrée 2013.

### Orientation des bacheliers professionnels en BTS et BTSA

Nombre de propositions acceptées en BTS et BTSA par les bacheliers professionnels

2013 : 37 957

2014 : 42 718

soit +13 %

(contre + 3% pour l'ensemble des bacheliers)

Nombre de propositions acceptées en BTS et BTSA par les bacheliers professionnels

2013 : 31 220

2014 : 34 205

soit +10 %

(contre 2 % pour l'ensemble des bacheliers)

### Orientation des bacheliers technologiques en DUT

Nombre de propositions faites en DUT pour les bacheliers technologiques

2013 : 14 715

2014 : 15 593

soit +6 %

(contre + 1% pour l'ensemble des bacheliers)

Nombre de propositions acceptées en DUT par les bacheliers technologiques

2013 : 13 559

2014 : 14 458

soit +7 %

(contre 2 % pour l'ensemble des bacheliers)

# 2

Priorité à une orientation anticipée et choisie du lycée au supérieur

## MESURE 7 Poursuite de la réforme du dispositif Admission Post-Bac

*“ APB ne doit plus être ni un casse-tête, ni une source d'angoisse pour les jeunes et leurs familles. ”*

**Geneviève Fioraso, secrétaire d'État en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – janvier 2014 – salon APB.**

Admission Post-Bac (APB) est le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur. Cette année, ce sont 800 000 jeunes qui ont constitué un dossier sur le site APB.

Si une étude réalisée, en janvier 2013, pour le compte du MENESR indiquait qu'APB était globalement jugé utile, elle révélait également qu'APB était vécu comme trop complexe, voire comme source de stress et n'était une bonne expérience que pour 1 étudiant sur 2.

Aussi, depuis 2013, le MENESR a engagé une importante réforme d'APB afin de simplifier les démarches, de rendre plus lisible et plus accessible la procédure pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'orientation et de réussite.

Pour la session 2015, APB intégrera une information sur les débouchés professionnels, pour toutes les filières de l'enseignement supérieur. C'est un service que l'on doit aux jeunes et à leurs familles, en particulier pour ceux qui ne disposent pas d'un réseau d'information dans leur environnement proche. Par ailleurs, l'ouverture du numéro vert national sera étendue à toute la période d'Admission Post-Bac.

## NOUVEAUTÉS APB 2015

### 1

#### INFORMER

Intégrer une information sur les débouchés professionnels, pour toutes les filières de l'enseignement supérieur

### 2

#### ACCOMPAGNER

Etendre le numéro vert national à toute la période d'Admission Post-Bac. Ce numéro vert s'appuie sur les SAIO des rectorats (Service Académique d'Information et d'Orientation)

### 3

#### ÉLARGIR

Poursuivre l'intégration de nouvelles formations

### 4

#### ADAPTER

Rendre le site accessible aux élèves en situation de handicap visuel

# 2

Priorité à une orientation anticipée et choisie du lycée au supérieur

## MESURE 8 *Droit d'accès pour 10 % des meilleurs élèves de chaque lycée aux filières sélectives de l'enseignement supérieur*

Pour contribuer à l'amélioration de la diversification sociale de l'enseignement supérieur, la loi du 22 juillet 2013 prévoit dans l'article 33, une disposition permettant aux meilleurs élèves par filière de chaque lycée de bénéficier d'un droit d'accès dans les formations de l'enseignement supérieur public où une sélection peut être opérée.

Un décret fixe désormais chaque année le pourcentage des élèves bénéficiant de ce droit d'accès. Le décret relatif à la rentrée 2014 a fixé à 10% ce pourcentage.

Dans chaque académie, les recteurs ont donc réservé des places au profit de ces élèves. Les constats définitifs de rentrée permettront de préciser le pourcentage effectif d'élèves ayant souhaité bénéficier de ce droit d'accès. Un premier bilan sera fait par le ministère afin d'identifier les bonnes pratiques et de les généraliser.



## 5 priorités, 20 mesures

**1** **Priorité** à la démocratisation de l'accès aux études supérieures

**4** **Priorité** à l'insertion professionnelle

**2** **Priorité** à une orientation anticipée et choisie du lycée au supérieur

**5** **Priorité** à la mobilité internationale et à l'attractivité des formations françaises

**3** **Priorité** à la réussite étudiante en premier cycle, aux innovations pédagogiques

# 3

## Priorité à la réussite étudiante en premier cycle, aux innovations pédagogiques

Selon le panorama 2014 de l'OCDE « *Regards sur l'éducation* », la France est de plus en plus diplômée : 43 % des 25-34 ans ont un diplôme post-bac, contre 20 % des 55-64 ans. 40 % des 25-34 ans ont un niveau de formation supérieur à leurs parents, contre 32 % en moyenne dans l'OCDE. Ces bons résultats masquent néanmoins des parcours trop souvent ponctués de réorientations et de redoublements à la fin de la première année de licence. Ainsi, seul un étudiant sur deux passe directement en deuxième année de licence (un sur quatre redouble et un sur quatre se réoriente ou abandonne ses études supérieures), alors que, parmi ceux qui parviennent en troisième année de licence générale, près de sept étudiants sur dix obtiennent le diplôme en un an.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation, d'autant qu'elle accentue les inégalités sociales et pénalise les étudiants les plus modestes, pour qui le redoublement a un coût social à assurer.

Le MENESR a donc fait de la réussite en première année une priorité, avec des moyens renforcés sur le premier cycle. Dans le cadre des contrats de site, les 1 000 postes créés chaque année sont orientés vers la réussite étudiante.

La priorité à la réussite en première année se traduit également par plusieurs mesures effectives en cette rentrée : la simplification des intitulés de licence, la mise en place de la spécialisation progressive, la diversification de l'accès aux études de médecine, le soutien au numérique et aux innovations pédagogiques, le développement des stages encadrés et de l'alternance.

## MESURE 9 Introduction de la spécialisation progressive

En décembre 2013, le CNESER a adopté le nouveau cadre national de formation licence qui marque une nouvelle étape dans la mise en place de la réforme du premier cycle universitaire, avec notamment la simplification des intitulés de licence et la spécialisation progressive.

**L'enjeu de la spécialisation progressive est de faciliter les réorientations sans redoublement et les passerelles entre filières**, et d'offrir aux jeunes un socle de connaissances plus large, pour mieux les armer face aux mutations de plus en plus rapides de notre société et des métiers. Mettant fin à l'hyperspécialisation, la spécialisation progressive place l'étudiant au cœur de la pédagogie, favorisant son projet personnel et professionnel.

**Calendrier** : mise en place progressive sur deux rentrées, 2014 et 2015.

L'idée est de permettre aux étudiants une élaboration de leur projet personnel et professionnel au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus (avec des enseignements obligatoires, optionnels ou libres), avec la possibilité de changer de filière.

Article 15 du cadre national licence : « En début de cycle, tout étudiant doit pouvoir bénéficier d'une organisation donnant accès à plusieurs mentions de licence ou licence professionnelle ».

Cette spécialisation progressive s'accompagne de la **mise en place de paliers d'orientation** pour faciliter les réorientations, accompagner l'étudiant dans la construction de son parcours, détecter les difficultés rencontrées pour trouver des solutions de réussite.

# 3

Priorité à la réussite étudiante en premier cycle, aux innovations pédagogiques

## MESURE 10 Simplification des intitulés pour une meilleure lisibilité

La simplification des intitulés de formation vise à **rendre nos formations universitaires**, dont la qualité est largement reconnue, **plus accessibles et plus lisibles** pour les jeunes, les familles, les futurs recruteurs. Les offres de service public doivent être lisibles par tous. L'enjeu de cette réforme est d'accompagner la réussite et l'insertion professionnelle des jeunes.

Depuis janvier 2014, les lycéens et candidats en première année de licence choisissent désormais sur la plateforme Admission Post-Bac parmi 52 mentions de licences générales au lieu de 1 800 diplômes précédemment.

Dans le même esprit, a été engagée, pour la rentrée 2015, la simplification des intitulés en licence professionnelle et master. Cette simplification est le résultat d'un important travail de concertation, engagé par les services du MENESR avec la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), les représentants des étudiants mais aussi, pour les licences professionnelles, les représentants des différentes branches professionnelles, les organisations syndicales, l'Association des directeurs d'IUT (ADIUT).

### Simplification des intitulés de formation

# 52

mentions de licences générales au lieu de 1 800 diplômes précédemment

# 173

intitulés de licences professionnelles au lieu de 1 844 (rentrée 2015)

# 255

intitulés de masters au lieu de 5 900 spécialités précédemment (rentrée 2015)

## MESURE 11 *Soutien au numérique, comme levier de la réussite étudiante et de la formation continue tout au long de la vie*

L'année 2013/2014 a été marquée par le succès des MOOCs. Depuis l'ouverture, en janvier 2014, de la plateforme France Université Numérique, près de 400 000 inscriptions à l'un des 50 MOOCs ouverts sur FUN sont recensées. Ce sont également 210 référents dans 155 établissements et la mise en place de communautés interactives d'apprenants de formation initiale et continue.

### Pour poursuivre cette dynamique,

- **70 MOOCs seront proposés d'ici fin 2014** par une trentaine d'établissements. Parmi les nouveaux établissements sur France Université Numérique : Grenoble INP, l'Inria, l'Université de Normandie, l'Université de Strasbourg,
- **De nouvelles sessions de MOOCs sont programmées** à cette rentrée : « Réseaux mobiles » (Institut Mines Télécom), « statistique avec R » (Université Paris Sud), « santé au travail » (CNAM)...
- **La première collection de MOOCs se met en place sur la thématique « Enseigner avec le numérique »** avec l'ENS Cachan et l'ENS Lyon,
- Les résultats de **l'appel à projets « CréaMOOC »** (lancé en mai 2014 par le MENESR) seront publiés fin octobre. L'enjeu de « CréaMOOC » est de financer des projets d'équipements numériques et de formation sur les sites universitaires, jusqu'à 3M€,
- **L'appel à projets prévu au titre du PIA (programme d'investissements d'avenir) pour 12 M€** sera lancé à l'automne avec pour cibles la création de contenus et la mise en place de pédagogies innovantes, en lien avec l'écosystème socio-économique.

Parallèlement au développement des MOOCs, le MENESR soutient toutes les innovations pédagogiques numériques :

- le développement des **fablabs**, comme celui de l'Université de Cergy-Pontoise,
- **les jeux sérieux ou « serious games »**, comme au centre universitaire Champollion Midi-Pyrénées,
- **les « amphis inversés »** permettant de remplacer les cours magistraux dispensés dans des amphis surchargés par un enseignement plus interactif et plus personnalisé, en plus petite configuration, à l'instar des amphis inversés mis en place par l'Université Joseph Fourier Grenoble 1 en première année de médecine, pharmacie, et à cette rentrée, en filière Staps,
- **les matériels de simulation** comme les mannequins numériques à l'Université Paris Descartes, qui permettent d'apprendre les gestes nécessaires sans risques pour les patients,
- l'adaptation et **la diversification des modalités d'enseignement**, comme à l'Université de Bordeaux où, depuis plusieurs années, les personnes souhaitant obtenir un diplôme d'accès aux études universitaires peuvent le faire en présentiel, à distance ou en mixant présentiel et cours à distance, avec des taux de réussite bien plus élevés associés à cette formule mixte,
- **les banques de test d'auto-positionnement**, comme celles développées à l'Université d'Angers, en filière Sciences, pour détecter les difficultés des étudiants en première année et leur proposer des tutorats adaptés.

## MESURE 12 *Diversification de l'accès aux études de médecine et amélioration des réorientations*

**En cette rentrée 2014, sept facultés de médecine expérimenteront, pendant 6 ans, de nouvelles modalités d'accès aux études de santé : Angers, Paris-Descartes, Paris-Diderot, Paris-13, Rouen, Saint-Etienne et Strasbourg.**

Les enjeux de cette expérimentation dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques, précisée par le décret du 20 février 2014, sont les suivants :

- améliorer les conditions de **réorientation des étudiants en première année** commune des études de santé (PACES), pour prévenir l'impact des échecs pour les jeunes et leurs familles (85 % d'échec au terme de cette première année),
- **diversifier le profil des étudiants en santé**, en offrant la possibilité d'une admission en deuxième ou en troisième année d'études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de maïeutique après une à trois années d'un premier cycle universitaire adapté. La mise en place de passerelles est un enjeu majeur face à l'évolution de plus en plus rapide des métiers de santé, l'apparition de nouveaux métiers comme celui de bio-informaticien et la prise en compte des questions liées au vieillissement de la population, à la e-santé nécessitant des profils plus diversifiés et le manque de médecins notamment généraliste.

À la faculté d'Angers, un parcours « Plurisanté », remplaçant la PACES, sera mis en place à partir de la rentrée 2015. Ce cursus pluridisciplinaire commun aux études de santé préparera également à plusieurs licences de l'Université d'Angers et de l'Université du Maine, avec des passerelles vers des filières d'ingénieur.

D'ores et déjà, un deuxième appel à projets a été lancé en avril 2014 et trois nouveaux établissements ont été sélectionnés pour des expérimentations à partir de la rentrée 2015 : les universités d'Auvergne, de Poitiers et de Tours. Au total, cette expérimentation concernera un tiers des facultés de médecine.





## 5 priorités, 20 mesures

**1** **Priorité** à la démocratisation de l'accès aux études supérieures

**2** **Priorité** à une orientation anticipée et choisie du lycée au supérieur

**3** **Priorité** à la réussite étudiante en premier cycle, aux innovations pédagogiques

**4** **Priorité** à l'insertion professionnelle

**5** **Priorité** à la mobilité internationale et à l'attractivité des formations françaises

# 4

## Priorité à l'insertion professionnelle

Les études le prouvent, le diplôme reste aujourd'hui la meilleure arme anti-chômage. Faire de la jeunesse une priorité, c'est donc démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur mais aussi mieux préparer les étudiants à leur insertion professionnelle, mieux les préparer et les accompagner vers l'emploi.

L'insertion des jeunes est une priorité pour le Gouvernement et se traduit dans l'enseignement supérieur par : la mise en œuvre de la loi du 10 juillet 2014 sur l'encadrement des stages, la mise en place, dès cette rentrée, d'un statut d'étudiant entrepreneur, le développement de l'alternance et de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, la reconnaissance du doctorat dans la haute administration publique et dans le secteur privé.

Accompagner l'insertion des jeunes dans un monde en pleine mutation où les métiers évoluent de plus en plus rapidement, c'est aussi leur proposer une formation tout au long de leur vie professionnelle. C'est anticiper les nouveaux métiers et renforcer les synergies entre l'enseignement supérieur et le monde socio-économique. C'est tout l'enjeu du travail engagé par le comité Sup'emploi mais aussi des synergies créées par les regroupements universitaires et scientifiques en relation avec leur environnement socio-économique. Un exemple : les écoles supérieures du professorat et de l'éducation proposent une formation à la fois académique, dans les universités, adossée à la recherche et professionnalisante, avec des périodes de stages et d'alternance.

## MESURE 13 *Mise en œuvre de la loi du 10 juillet 2014 sur l'encadrement des stages*

Conformément à l'engagement du Président de la République, la loi du 10 juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires entre en vigueur en cette rentrée.

Cette loi **renforce la dimension pédagogique des stages** avec la mise en place d'un double suivi des stagiaires par les établissements d'enseignement et par un tuteur désigné dans les entreprises, la limitation de la durée des stages à 6 mois et l'inscription d'un volume de formation minimum (200 heures) pour chaque convention de stage.

Elle permet de **lutter contre les abus** qui pénalisent les jeunes et d'éviter qu'un stage ne se substitue à un emploi en prévoyant de nouvelles missions de contrôle et d'information de l'inspection du travail, l'inscription des stagiaires dans le registre unique du personnel et en limitant le nombre de stagiaires par entreprise. Le décret en Conseil d'Etat qui fixera ce plafond en tenant compte de la taille des entreprises est en cours de concertation.

### Les stagiaires bénéficieront également de nouveaux droits dès cette rentrée :

- l'augmentation progressive de la gratification minimale des stages de plus de deux mois de 436 € à 523 € (+ 87 €). Le décret d'application prévoit une augmentation en deux étapes : + 43,5 € à la rentrée 2014 et + 43,5 € à la rentrée 2015,
- l'exonération d'impôt des revenus de la gratification, comme pour les revenus des étudiants salariés ou des apprentis,
- la possibilité d'autorisation d'absence et de congés en cas de grossesse, paternité ou adoption,
- un temps de présence aligné sur celui des salariés,
- l'accès aux restaurants d'entreprises, aux titres restaurants ou le remboursement des frais de transports lorsqu'ils existent pour les salariés

Le décret d'application de la loi sera publié en septembre 2014, après avoir reçu l'avis favorable de l'ensemble des instances consultées (CNESERAAV du 2 juillet, CNEA du 3 juillet, CSE du 3 juillet, CNESER du 22 juillet, CNFP-TLV du 22 juillet).

## MESURE 14 *Mise en place du statut d'étudiant entrepreneur et du diplôme d'établissement étudiant entrepreneur (D2E)*

En France, selon l'APCE\*, 1/4 des 18-24 ans se disent intéressés par la création d'entreprise mais, in fine, les étudiants ne représentent que 3 % des créateurs d'entreprises (et 1 femme sur 10).

Ce statut d'étudiant-entrepreneur, en place dès cette rentrée universitaire, doit permettre aux étudiants de voir la création d'entreprise comme **une opportunité quels que soient leur formation, leur niveau d'étude, leur origine sociale, culturelle, territoriale**. Un enjeu fort dans un contexte où le chômage des jeunes reste important.

Ce statut, qui s'inscrit dans un plan global en faveur de l'entrepreneuriat étudiant, doit donner à la France les chances de créer les champions industriels de demain, **sur le modèle des entreprises mondiales comme Facebook**. Apple, Google nées dans des universités américaines.

L'objectif du gouvernement

**20 000**

créations ou reprises  
d'activités dans les

**4**

ans

**Bénéficiaires :** le statut d'étudiant entrepreneur est ouvert à tous les étudiants ou jeunes diplômés de moins de trois ans, souhaitant créer leur activité.

Les dossiers doivent être déposés auprès des 29 Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PÉPITE) répartis sur le territoire.

### Avantages du statut :

- Bénéficier du statut d'étudiant (donc de l'accès à la sécurité sociale étudiante pour les moins de 28 ans, aux transports, à la restauration...),
- Obtenir un diplôme d'établissement qui valide l'activité entrepreneuriale et les compétences associées,
- Être accompagné par deux tuteurs (un académique et un cadre ou chef d'entreprise),
- Accéder à des espaces de travail collaboratif (fab-labs, incubateurs, espaces numériques...),
- Signer un Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) pour faciliter les premières étapes de la création / reprise d'entreprise,
- Bénéficier d'aménagement pour la scolarité des étudiants entrepreneurs sur le modèle du statut de "sportif de haut niveau".

## MESURE 15 *Objectif 150 000 étudiants en apprentissage d'ici 5 ans*

Le Gouvernement a fait de l'apprentissage et de l'alternance des leviers prioritaires pour l'emploi des jeunes.

**L'enseignement supérieur a un rôle déterminant à jouer.**

En 2012, plus de 120 000 apprentis (sur près de 440 000) suivaient une formation de l'enseignement supérieur. Ce type de formation et d'accès au diplôme s'est considérablement développé en France (une progression de plus de 75 % depuis 2005), à l'instar de certains établissements comme l'Université Paris Est Marne-la-Vallée qui accueille 23 % d'étudiants en apprentissage. Il correspond à une demande de plus en plus forte des milieux économiques, contribue à la qualité des formations en y introduisant des éléments de pratique professionnelle particulièrement utiles pour l'accès à certains métiers ou professions. Il contribue également à l'amélioration de l'insertion professionnelle des étudiants tout en leur permettant de disposer d'un revenu supplémentaire.

C'est pourquoi le Gouvernement souhaite encourager ce développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur et renforcer ainsi, au bénéfice des étudiants, la qualité de la relation nouée avec les milieux économiques.

**150 000**

En prolongeant les tendances observées ces dernières années et en tenant compte du nouveau contexte institutionnel créé par la récente loi sur la formation professionnelle, l'objectif de 150 000 étudiants en apprentissage d'ici 5 ans est proposé aux établissements, avec en perspective un objectif de 200 000 d'ici 10 ans.

## MESURE 16 *Développement de la place des universités pour la formation tout au long de la vie*

La formation continue est une des missions des établissements d'enseignement supérieur. La période actuelle, marquée par l'émergence de la « société apprenante » renforce encore l'importance du rôle central que les universités, écoles peuvent y jouer face aux évolutions des métiers et des professions, aux exigences nouvelles du marché du travail ou à la simple croissance de la demande individuelle toutes générations confondues.

Pour autant, la présence de nos établissements sur ce marché en plein développement reste dérisoire (moins de 3 % en moyenne) et très en retrait par rapport à leurs potentialités, et à la qualité avérée des formations. Selon la note de l'OCDE, *Regards sur l'éducation 2014*, plus de 50 % des adultes âgés de 25 à 64 ans participent chaque année à des activités formelles et/ou non formelles de formation dans les pays de l'OCDE, contre seulement 36 % en France.

Pour l'année 2014-2015, le MENESR affiche une volonté forte d'aider les établissements à prendre résolument place dans ce domaine, **à porter l'avenir d'une société apprenante** englobant non seulement la formation initiale des jeunes générations mais également une offre de formation à vocation transgénérationnelle, en direction de tous les actifs comme des demandeurs d'emplois ou des retraités. Le MENESR souhaite encourager les établissements d'enseignement supérieur à jouer un **rôle moteur attendu dans le redressement du pays**. Un objectif sera prochainement proposé pour les cinq ans à venir. De nombreux chantiers devront être engagés à cet effet, dont ceux de l'adaptation de l'offre de formation, de l'organisation adéquate ou de la valorisation des activités correspondantes dans la carrière des enseignants-chercheurs.

## MESURE 17 Insertion renforcée des doctorants dans le privé et le public

L'insertion et la reconnaissance des doctorants sont une priorité du MENESR. C'est un enjeu majeur pour l'insertion des jeunes et pour notre compétitivité. Dans un monde en mutation permanente, la reconnaissance des doctorants dans la haute administration et dans le secteur privé contribuera, en effet, à développer et à diffuser la culture de la recherche et de l'innovation.

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a, pour la première fois, introduit la **reconnaissance du doctorat**. De même le MENESR a tenu à **conforter les contrats CIFRE**. Ces contrats, renforcent les échanges entre les laboratoires de recherche publique, les PMI-PME et ETI, et contribuent à l'insertion des docteurs dans les entreprises.

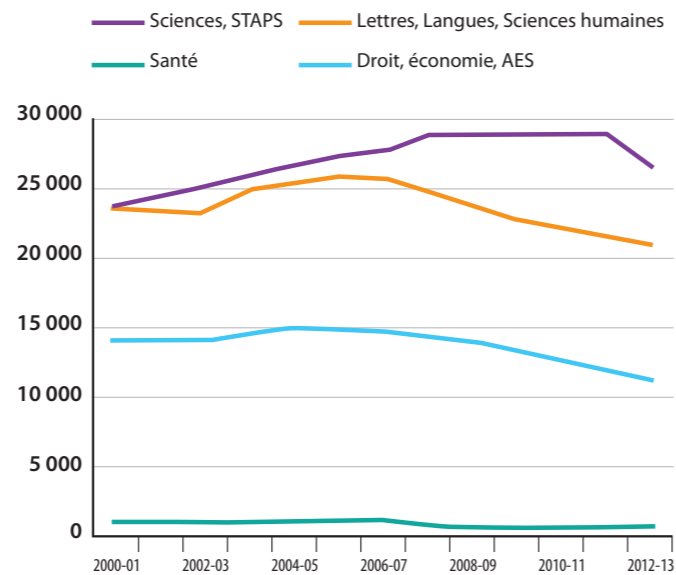
Enfin, la secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et la Recherche a lancé une mission pour proposer des mesures concrètes **favorisant l'insertion des docteurs dans le monde des entreprises et dans la haute fonction publique** et préparer les négociations relatives aux conventions collectives.

D'ores et déjà, plusieurs corps de catégorie A de la fonction publique (Igas, Mines) prévoient des procédures spécifiques de recrutement pour les docteurs. À l'avenir, le MENESR poursuivra ses efforts pour le développement de ces pratiques, notamment dans les voies d'accès aux principales écoles de la fonction publique.

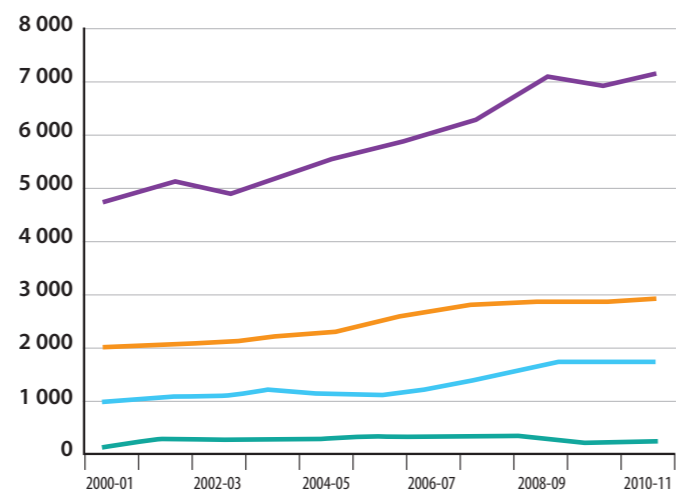
Cette action veut permettre la réduction du temps d'insertion des jeunes docteurs et la diversification des cultures dans les entreprises et les administrations.

### Doctorants et doctorats France entière

#### Évolution du nombre de doctorants inscrits



#### Évolution du nombre de doctorats délivrés



Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES.



**1** Priorité à la démocratisation de l'accès aux études supérieures

**2** Priorité à une orientation anticipée et choisie du lycée au supérieur

**3** Priorité à la réussite étudiante en premier cycle, aux innovations pédagogiques

**4** Priorité à l'insertion professionnelle

**5** Priorité à la mobilité internationale et à l'attractivité des formations françaises

# 5

## Priorité à la mobilité internationale et à l'attractivité des formations françaises

La France n'est pas victime de la « fuite des cerveaux », notre pays est au contraire attractif. Selon l'Unesco (2013), la France est redevenue le 3<sup>e</sup> pays d'accueil des étudiants étrangers, derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Près de 95 % des étudiants étrangers en France (à 74,7 % à l'université) plébiscitent la qualité de la formation dispensée (Source OCDE).

**Les étudiants étrangers représentent 12 % des étudiants et 41 % des doctorants**, soit 289 274 étudiants dont 74,7 % inscrits à l'université.

Ces étudiants étrangers sont majoritairement issus d'Afrique francophone, ce qui est positif pour le rayonnement de la francophonie, mais pas assez des pays émergents : 46 % viennent d'Afrique francophone (25 % du Maghreb, 19 % d'Afrique sub-saharienne), 24 % d'Europe, 21 % d'Asie, 9 % du continent américain. Les étudiants les plus représentés sont les Marocains (11,1 %) devant les Chinois (10,5 %). Inversement, on compte seulement 2,2 % d'étudiants originaires du Vietnam, 1,7 % du Brésil, 1 % de Corée, 0,7 % d'Inde.

### Les objectifs du Gouvernement

**Attirer davantage d'étudiants des pays émergents, principalement dans les filières scientifiques et technologiques**

## MESURE 18 Amélioration de l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers

Plusieurs mesures sont mises en œuvre, dès la rentrée 2014, pour faciliter la venue des étudiants étrangers en France.

Ainsi, l'État accompagne les universités qui mettent en place les « **guichets uniques** », points d'accueil multi-services réservés aux étudiants étrangers, intégrant les questions relatives au droit au séjour, aux inscriptions universitaires, à l'accès aux bourses, au logement, à la santé. 24 guichets uniques sont ouverts pour cette rentrée.

Des dispositions sont également prises, avec le ministère de l'Intérieur, pour favoriser la mobilité des étudiants et chercheurs étrangers. Le décret du 18 août 2014 constitue une première étape en simplifiant certaines démarches administratives pour les étudiants titulaires d'un master et les scientifiques-chercheurs qui souhaitent s'installer ou rester en France. Il supprime notamment la visite médicale obligatoire pour les scientifiques-chercheurs et leurs familles et leur permet de conserver le bénéfice de leur titre de séjour au terme de leur convention d'accueil. Il supprime également le délai de quatre mois avant l'expiration du titre de séjour étudiant pour la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour (APS) pour les titulaires d'un diplôme au moins équivalent à un master.

Dans le cadre de la loi du 22 juillet 2013 et du projet de loi sur l'immigration, d'autres mesures sont prévues, notamment la délivrance de titres de séjour pluriannuels égaux à la durée prévisionnelle du cycle d'études pour l'ensemble des étudiants, la prolongation d'un an des titres de séjour pour les titulaires d'un diplôme de niveau master qui créent une entreprise.

Enfin, conformément à la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, les universités poursuivent le développement de leur offre de **formations en langues étrangères pour renforcer l'attractivité pour les étudiants des pays émergents notamment.**

# 5

Priorité à la mobilité internationale et à l'attractivité des formations françaises

## MESURE 19 Développement de la mobilité étudiante

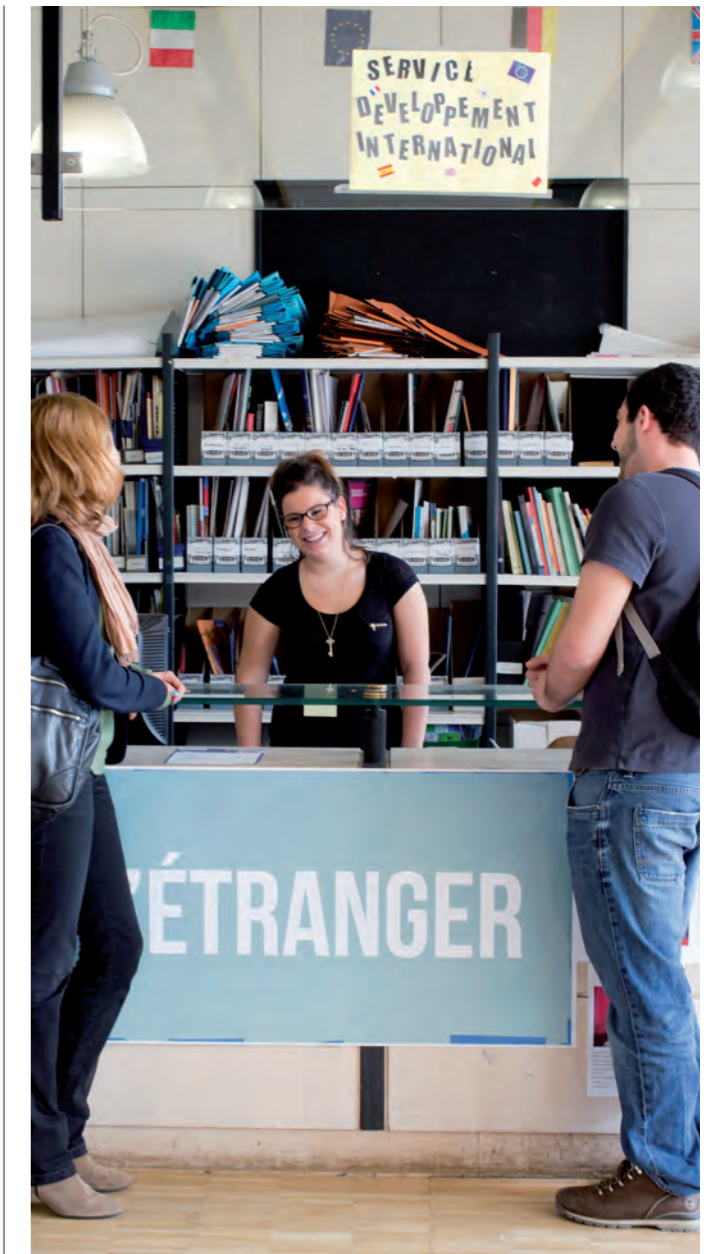
Poursuivre ses études à l'étranger, acquérir une expérience professionnelle ou accomplir un volontariat dans un autre pays sont des opportunités irremplaçables : pour l'apprentissage de nouvelles connaissances, l'enrichissement culturel, l'acquisition de son autonomie ou l'insertion professionnelle des jeunes. Les études montrent qu'un jeune qui a une expérience internationale a 60 % de chances supplémentaires d'obtenir un emploi. Le véritable enjeu de la mobilité internationale est donc de **permettre à toujours plus de jeunes d'accéder à ces opportunités, sans discrimination de ressources et quelle que soit l'origine sociale**, afin qu'elles ne soient pas réservées à quelques privilégiés.

## ERASMUS +

C'est tout l'enjeu du **programme Erasmus +**, nouveau programme européen pour 2014-2020, pour lequel la France s'est mobilisée, pour l'amplifier et l'élargir aux jeunes des filières professionnelles, technologiques et aux apprentis. Avec un budget de plus de 14 milliards d'euros, soit une augmentation de 40% par rapport à la période 2007-2013, Erasmus + permettra à plus de 5 millions de jeunes européens, dont 2 millions d'étudiants, d'étudier, de se former et de participer à des activités de volontariat à l'étranger.

La France est aujourd'hui le second pays bénéficiaire des programmes Erasmus. L'effort, dès 2014, portera en priorité sur les étudiants des filières professionnelles et technologiques

Parallèlement, la France renforce les accords de mobilité, notamment avec les pays émergents, d'Amérique du Sud ou d'Asie.



## MESURE 20 *Mise en place d'une action spécifique pour la francophonie avec le numérique*

Dans son rapport sur «*La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable*» remis au Président de la République, Jacques Attali insiste sur les enjeux immenses que représente la francophonie. L'ensemble des pays francophones représente 16 % du PIB mondial et connaît un taux de croissance de 7 %. La langue française est aujourd'hui la quatrième la plus parlée dans le monde, avec un nombre de locuteurs estimé à 230 millions de personnes en 2014, soit 4 % de la population mondiale. Ils pourraient être 770 millions en 2050.

Dans le cadre de la politique d'attractivité engagée par le Gouvernement, le MENESR entend faire du numérique un levier d'attractivité de notre enseignement supérieur, notamment pour la francophonie.

### Plusieurs initiatives ont été mises en place :

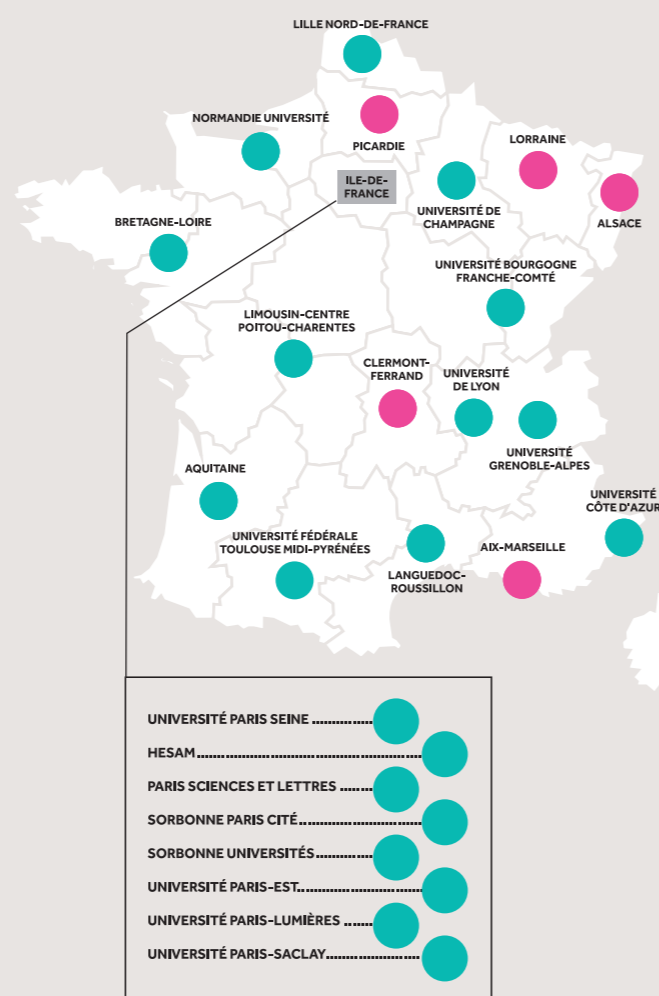
- La création du Centre Virchow-Villermé de Santé Publique Paris-Berlin, en avril 2013, a permis de lancer 6 MOOCs, comptabilisant 12 000 inscriptions,
- Un partenariat avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) a été mis en place. 6 MOOCs seront ouverts en 2015, parmi lesquels : « Marketing social » avec l'Université Ouagadougou 2 au Burkina Faso, « Ecotourisme » avec l'Université de Jendouba en Tunisie, ou « Cultures au Vietnam méridional » avec l'Université Hao Sen au Vietnam,
- Autre exemple de partenariat : le MOOC en hydrologie appliquée « *Des rivières et des hommes* ». Porté par Grenoble INP en collaboration avec l'École Normale Supérieure de Lyon, l'Université Catholique de Louvain, l'Institut Polytechnique d'Ho Chi Minh Ville et l'Institut de recherche pour le développement, ce MOOC est construit dans le cadre du Réseau d'Excellence des Sciences de l'Ingénieur de la Francophonie (RESCIF).
- Enfin, l'Université Libre de Bruxelles a choisi d'héberger ses MOOCs sur la plateforme France Université Numérique, dès 2015.

# ZOOM

## 25 regroupements universitaires et scientifiques

LÉGENDE : ● COMUE\* ● Association

\*Communautés d'universités et établissements



## Des universités pluralistes, au service de la formation et de la recherche.

La rentrée 2014-2015 est marquée par l'aboutissement des regroupements d'établissements. La loi du 22 juillet 2013 a en effet prévu une obligation de regroupement pour les établissements d'enseignement supérieur. La philosophie de ces regroupements est très différente de celle des PRES qui avaient été mis en œuvre par le précédent gouvernement. Alors que ces derniers s'étaient essentiellement constitués autour une dizaine de pôles d'excellence en concurrence les uns avec les autres, créant de facto un enseignement supérieur à deux vitesses, les regroupements mis en œuvre à la suite de la loi du 22 juillet 2013 concernent tous les établissements et ont pour objectif de favoriser la mise en commun de compétences.

La loi a laissé les acteurs libres de choisir la forme juridique et le degré d'intégration de ces regroupements. Ainsi, **sur les 25 ensembles** qui se sont constitués, **20 l'ont été sous forme de « communauté d'universités et d'établissements » (COMUE) et 5 sous la forme de l'association.** Ces opérations ont pu être accompagnées de fusions d'universités ou d'écoles, là où les rapprochements étaient suffisamment avancés pour envisager une intégration totale.

Tous les votes sur les COMUEs ont été acquis à une très nette majorité dans les organes dirigeants des établissements concernés. Par ailleurs, conformément à la loi, l'ensemble des statuts de COMUE ont été déposés au ministère avant la date limite du 22 juillet 2014. Un délai supplémentaire pour les finaliser a toutefois été accordé aux deux COMUE constituant de nouveaux ensembles interacadémiques : Bretagne – Pays de la Loire et Centre – Limousin – Poitou Charentes.

**La phase de mise en place institutionnelle est aujourd'hui quasiment achevée :** meilleur lien université-recherche, mutualisation de services entre établissements d'une même COMUE, renforcement de la cohérence des formations et des recherches, et la définition d'une stratégie de site commune pour l'enseignement supérieur et la recherche, ouverte aux partenariats socio-économiques et aux collectivités.

## L'enjeu décisif des ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation)

La réforme de la formation des enseignants est un projet majeur pour les jeunes et pour le pays. Refonder l'école est un objectif politique prioritaire pour le Gouvernement : faire que tous les enfants de notre pays puissent réussir, faire que notre école puisse répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, préparer la jeunesse à s'insérer dans une société de plus en plus complexe. C'est aussi la condition pour augmenter le nombre d'étudiants car un parcours de réussite se prépare très en amont, dès la petite enfance.

Pour relever ce défi, **l'université s'est mobilisée à double titre : comme lieu de formation disciplinaire et de recherche mais aussi comme acteur de professionnalisation des enseignants.** C'est le rôle des ESPE, créées à la rentrée 2013 dans chaque académie.

Cette formation à l'ESPE forme les étudiants dans le cadre d'un cursus de deux années d'études post-licence. L'alternance est au cœur de cette formation des métiers de l'enseignement et de l'éducation. Elle repose sur un équilibre entre enseignements, stages et périodes d'alternance, qui permet à chaque stagiaire :

- d'acquérir les compétences propres au métier choisi,
- d'apprendre à analyser sa pratique pour l'améliorer au cours de l'année,
- de diversifier les modalités pédagogiques et éducatives d'accompagnement des élèves,
- d'intégrer la culture et l'identité de sa communauté professionnelle.

Le stage est l'occasion d'initier concrètement le futur enseignant aux gestes professionnels attendus dans son métier, au travail en équipe, à la prise en compte des publics scolaires dans leur diversité.

Du succès des ESPE dans cette profonde rénovation de la formation des enseignants dépend fortement la refondation de l'école engagée en 2012. L'année 2014-2015 doit confirmer ce renouveau.



1, RUE DESCARTES  
75231 PARIS CEDEX 05

RETROUVEZ-NOUS  
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

